

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Haute-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JULIA**

NOMBRES DE MEMBRES						
En exercice	Présents	Suffrage exprimés	Date de la convocation	Date d'affichage		
9	7	9	04/04/2019	05/04/2018		
L'an deux mille dix-neuf et le quinze avril à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond MARTINAZZO, Maire.				VOTES		
				Pour	Contre	Abstention
				9	0	0

Présents : Serge ROUQUET, Christian LAGENTE,, Juan ARRIBAS Éric ESCAICH, Laurence RIVIERE, Christophe BASCOUL

Absents excusés : Fabienne RAMOND (procuration à Serge ROUQUET) Rosemary GUILLEMOT (procuration à Laurence RIVIERE)

Secrétaire de séance : Christophe BASCOUL

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur le Maire expose qu'il convient de voter les taux d'imposition pour 2019.

Monsieur le maire propose de maintenir les taux suivant le détail ci-dessous :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité le maintien des taux d'imposition pour l'année 2019 ainsi qu'il suit :

Taxe Habitation	17.21 %
Taxe Foncière Bâti	11.40 %
Taxe Foncière non Bâti	66.64 %

- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

